



Problème de comportement avec un voisin

Par **alain**, le **07/04/2009** à **13:48**

Bonjour,
J'ai un problème de voisinage qui dure depuis plus de 2 ans, comme je souhaite porter plainte auprès du procureur de la République je suis en train de constituer un dossier.
La conciliation n'a rien donnée, c'est un problème de clôture et de bornage, mon voisin a fait disparaître une borne OGE entre autres.
Hier j'ai pris une photo d'une dégradation supplémentaire faite à ma clôture, voyant cela il est venu se planter face à la clôture et s'est mis ostensiblement à regarder chez nous.
Ma femme agacée a pris d'autres photos de lui en train de regarder chez nous et il n'a rien trouvé de mieux que de baisser son pantalon.
Pris de court nous n'avons pas eu le temps de faire des photos.
Ma question est la suivante, je souhaite porter plainte à la gendarmerie mais je ne sais pas sous quel motif. (harcèlement, outrage à la pudeur...)
Je vous remercie par avance de vos réponses

Par **citoyenalpha**, le **10/04/2009** à **04:45**

Bonjour
vous êtes entré dans un cercle sans fin.
Pour déposer plainte il faut des preuves ou des faits graves pour que les policiers enquêtent. A défaut votre plainte sera classée sans suite.
Si vous souhaitez déposer plainte pour la dégradation de votre clôture pensez à le faire contre X car vous ne disposez pas de preuve que c'est votre voisin qui a commis l'acte (même si y a de fortes présomptions).
Alors oui y en a toujours un qui a commencé... Mais tout ne se règle pas devant la justice surtout pénale!!
Les juridictions civiles sont souvent plus efficaces et rapides dans ces affaires.
Avez vous tenté la médiation avant les poursuites judiciaires. Ce serait peut être plus efficace sur le long terme de trouver un terrain d'accord.
les juges privilégient la bonne foi.
Restant à votre disposition.